

Je pense que c'est tout à leur crédit. Nous devons à ces gens-là notre reconnaissance. De fait et je cite Paul-André Comeau:

Au-delà de l'intention de départ, dans l'honneur et dans l'enthousiasme, le Québec sera redevable à monsieur Mulroney d'avoir résisté à la tentation et à la fâcheuse pratique d'isoler le Québec. Certains continueront de chicaner les tactiques utilisées par Ottawa pour mener cette entreprise. L'essentiel réside ailleurs. Le Québec ne sort pas divisé, déchiré de cette ronde de négociations. Il lui est possible dès maintenant de s'engager lucidement dans une démarche où toutes les forces vives et les intelligences saines pourront contribuer à la mise en place d'un projet nouveau.

Évidemment, le Québec va travailler sur ce projet nouveau, un nouveau fédéralisme. Les Acadiens voudront le faire aussi. Les gens de l'Ontario, les 500 mille Franco-ontariens voudront le faire. Si on en croit madame Rolande Soucie, présidente sortante de l'ACFO, elle se disait d'abord profondément attristée de la mort du lac Meech. Dans un article où on cite ses propos dans *Le Droit* d'aujourd'hui, elle envisage ceci, elle parle des Franco-ontariens et je cite:

Il faut maintenant envisager . . .

Elle parle des franco-ontariens.

. . . qu'il devra y avoir un nouvel aménagement constitutionnel au pays.

Elle souhaite, au nom de son association, l'implication des franco-ontariens dans le processus de réaménagement du pays.

Si l'on parle de réaménagement du pays, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, c'est qu'il y a un problème! Le Canada ne pourra pas être ce qu'il a été, celui que l'on a connu depuis tant d'années.

Vous savez, le secrétaire général des francophones hors Québec, M. Aurèle Thériault, nous disait en fin de semaine dernière (le fils de notre aimable collègue, le sénateur Norbert Thériault) que quant à lui en Ontario et au Nouveau-Brunswick, les problèmes linguistiques étaient tous réglés, qu'il n'y avait pas de crainte à avoir.

J'inviterais M. Aurèle Thériault à retourner au Nouveau-Brunswick, d'où il est venu, afin de constater qu'il y a un parti politique au Nouveau-Brunswick, le «Confederation Party», qui nous prévient, qui nous prédit, qui nous menace de radier la loi sur les langues officielles provinciale au Nouveau-Brunswick, de même que radier la loi 88, dont je vous parlerai dans quelques instants.

L'on a passée cette loi en 1982 à l'unanimité. Elle reconnaît l'existence au Nouveau-Brunswick des deux communautés linguistiques officielles et l'obligation du gouvernement par ses programmes, par ses budgets, par la mise sur pied d'institutions distinctes, de faire la promotion et d'assurer la protection de ces deux communautés.

Alors, j'invite M. Aurèle Thériault de ne pas être aussi confiant, lui qui est chargé de défendre, de présenter les projets et de favoriser le consensus. Il nous dit qu'au Nouveau-Brunswick il semble que c'est réglé. Je peux vous dire que ce n'est pas réglé! Le «Confederation Party», une fois au pouvoir, nous dira: écoutez-nous, on va mettre la hache là-dedans, la loi sur les langues officielles provinciales ainsi que la loi 88.

[Le sénateur Simard.]

En Ontario, grâce à M. Peterson, ils ont eu la loi 8. Je ne suis pas certain aussi qu'un autre gouvernement ne serait pas tenté de retarder, de prendre son temps et peut-être même de radier également la loi 8 en Ontario.

Il n'y a rien d'acquis tant que ce n'est pas garanti par la Constitution. Nous au Nouveau-Brunswick, l'on veut s'assurer que la loi 88, la loi reconnaissant les communautés linguistiques, sera toujours là. On veut l'enchâsser. C'est là-dessus que les Acadiens se sont entendus le plus rapidement possible, tout en donnant leur accord au lac Meech et pressant M. McKenna de signer. On veut remercier le premier ministre, même sur le tard, d'avoir finalement vu la lumière et d'avoir appuyé l'Accord du lac Meech.

Je vais terminer cette partie de mon discours mais tout de même je veux revenir à la Fédération des francophones hors Québec pour leur dire qu'au Nouveau-Brunswick ce n'est pas réglé pour tout le temps et qu'en Ontario non plus. Je les invite à continuer, comme M. Thériault nous le disait en fin de semaine dernière, à faire pression non seulement sur le gouvernement fédéral mais également sur les deux autres provinces et ailleurs au pays, sur les gens du Manitoba, sur les gens de la Nouvelle-Écosse et les autres.

Honorables sénateurs, aujourd'hui, puisqu'il est question de la loi 88, une nouvelle tantôt m'était transmise, éronnée tout de même, incomplète. On me disait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait demandé au gouvernement fédéral de prendre son temps pour donner suite à sa demande formelle, faite à l'unanimité par l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick, en date du 15 juin dernier. D'après la nouvelle de Radio-Canada ce soir, le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait demandé au gouvernement fédéral de prendre son temps et d'empêcher un «backlash», ainsi de suite et de ne pas se presser avec l'enchâssement de la loi 88.

● (2000)

Honorables sénateurs, je puis vous assurer que ce n'est pas le cas. J'ai vérifié auprès du bureau du premier ministre ce midi. J'ai vérifié de nouveau tantôt auprès des journalistes. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que la législature du Nouveau-Brunswick considèrent que leur travail est fait. Même si la demande formelle a été faite dans le cadre d'un débat sur l'Accord du lac Meech, la législature du Nouveau-Brunswick et le gouvernement qui le dirige sont d'avis que le gouvernement fédéral a tout ce qu'il faut en main pour procéder.

J'invite le gouvernement, son leader au Sénat ainsi que les autres ministres et les membres de la Chambre des communes à procéder bilatéralement en vertu de l'article 43. C'est ce qu'on me dit.

J'étais heureux comme la plupart d'entre nous ici, de voir que le premier ministre, même si l'Accord du lac Meech a échoué, que dans une grande mesure le gouvernement se proposait d'œuvrer dans l'esprit du lac Meech dans ses nominations à la Cour suprême et au Sénat . . . du moins dans les provinces qui ont donné leur appui.

Je pense qu'il serait malheureux, ayant peur d'un «backlash», que le gouvernement du Canada refuse et remette aux calendes grecques l'enchâssement de la loi 88. Les Acadiens ont été assez «backlashés» et fouettés depuis trop d'années! On ne peut pas attendre une autre ronde. On ne peut pas attendre